

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires

<p>I.1 Numéro du document FR-BIO-16.250-0077128.2023.001</p> 	<p>I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs</p>
<p>I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom VILLIELM Christine (LES JARDINS DE PEBUC) Adresse Pébuc 32320 Bazian Pays France Code ISO FR</p>	<p>I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité QUALISUD (FR-BIO-16) Adresse 6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande Pays France Code ISO FR</p>
<p>I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production • Préparation • Distribution / Mise sur le marché 	
<p>I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production</p> <ul style="list-style-type: none"> • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques 	
<p>Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.</p>	
<p>I.7 Date, lieu</p> <p>Date 11 octobre 2023 09:55:16 +0200 CEST Nom et signature QUALISUD</p> <p>Lieu Marmande (FR)</p>	<p>I.8 Validité</p> <p>Certificat valable du 13/09/2023 au 30/06/2025</p>

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Aneth	Biologique
	Argousier	Biologique
	Artichaut	Biologique
	Basilic	Biologique
	Betterave	Biologique
	Blette	Biologique
	Carotte	Biologique
	Casseille	Biologique
	Cassis	Biologique
	Celeri	Biologique
	Cerfeuil	Biologique
	Ciboulette	Biologique
	Concombre	Biologique
	Coriandre	Biologique
	Cornichon	Biologique
	Courge	Biologique
	Courgette	Biologique
	Echalotte	Biologique
	Epinard	Biologique
	Estragon	Biologique
	Fenouil	Biologique
	Fleurs : Bissap, Calendula, Capucine, Centaurée, Cosmos, Pensée sauvage, Violette, Glyssine, Mimosa, Gaillet, Rose Centifolia de Mai, Rose Damas, Rose Gallique	Biologique
	Fraise	Biologique
	Framboise	Biologique
	Groseille	Biologique
	Haricot	Biologique
	Hysope	Biologique
	Livèche	Biologique
	Maroise	Biologique
	Menthe	Biologique
	Mûre	Biologique
	Oignon	Biologique
	Origan	Biologique
	Pastèque	Biologique
	Persil	Biologique
	Petits pois	Biologique
	Physalis	Biologique
	Piment	Biologique
	Potiron	Biologique
	Rhubarbe	Biologique
	Romarin	Biologique
	Roquette	Biologique
	Salade	Biologique
	Sariette	Biologique
	Sauge	Biologique
	Shiso	Biologique
	Thym	Biologique
	Tilleul	Biologique
	Tomate	Biologique
	Verveine	Biologique
	Verger : Cerise, Figue, Noix, Pêche, Poire, Pomme, Prune, Raisin de table	Biologique
	Jachère, gel annuel entrant en rotation	Biologique
	Prairie permanente	Biologique
	Prairie temporaire	Biologique
	Plantes aromatiques séchées : Hysope, Menthe, Origan, Sariette, Sauge, Thym, Tilleul	Biologique
	Sauces ; mélanges de condiments et assaisonnements préparés : celeri broyé, sauce poivron rouge, poivrons confits	Biologique
	Confitures, gelées, compotes et purées de fruits : Abricot, Argousier, Basilic, cassis, figue, fraise, framboise, mûre,	Biologique

DÉLIVRÉ

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	myrtille, Pastèque (Mérivaho), pêche (tartinade), physalis, poire, pomme-fraise, gelée de sureau, prune, gelée de groseille, gelée de mirabelle, rose	
	Fruits et légumes conservés dans le vinaigre : fraise, figue, framboise, myrtille	Biologique
	Sirop de fruits : Argousier, Basilic, cassis, cerise, fraise, framboise, lavande, menthe, mûre, myrtille, prune, rose, sureau, verveine	Biologique
	II.2 Quantité de produits	
	II.3 Informations sur les terres	
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs	
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	II.9 Autres informations	
Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC	Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf		